

***COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITE**

Une commission communale d'accessibilité a été créée qui a pour compétence de donner son avis sur les questions relatives à l'ouverture au public des établissements recevant du public ou installations ouvertes au public de 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} catégorie pour lesquelles les travaux préalables à l'ouverture n'ont pas fait l'objet d'un permis de construire. Les avis de cette commission ont valeur d'avis de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité.

***SUBVENTIONS 2018**

Le conseil municipal accorde les subventions suivantes pour l'année 2018 :

- TEAM ST PIERRE 510 €/licencié adulte) 80.00 €
- Mauléon-Kirkel 200.00 €

***CONVENTION SAFER - VIGIFONCIER**

L'agglomération a décidé de signer avec la SAFER une convention cadre afin de pouvoir disposer d'outils pour les actions foncières nécessaires aux politiques de la collectivité. Parmi les outils à disposition de l'agglomération, l'accès à l'outil VIGIFONCIER peut-être étendu aux communes. VIGIFONCIER est une plateforme en ligne de veille foncière qui permet d'être informé en continu des biens mis en vente pour lesquels la SAFER est notifiée systématiquement.

Le conseil municipal souhaite bénéficier de cet outil.

***CONVENTION DE MUTUALISATION**

Le conseil communautaire de l'agglomération a décidé de simplifier la procédure de fixation des tarifs des formations sécurité dans la convention de mutualisation et de solidarité territoriale afin de ne pas redélibérer à chaque nouvelle évolution de prix issue de la consultation des marchés.

Le conseil municipal approuve les nouveaux tarifs de la prestation « formations liées à la sécurité et la prévention des risques professionnels » et adopte la modification de la convention de mutualisation et de solidarité territoriale par avenant.

***CIRCULATION DES VEHICULES A MOTEUR – SITE DU VERDON**

Le conseil municipal a décidé de prendre un arrêté municipal afin de réglementer la circulation sur le site du Verdon à la demande de l'Agglomération du Choletais. En effet, la communauté d'agglomération du Choletais (CAC) a décidé de mettre en place des portiques de gabarit sur certains accès et notamment le stationnement des autocaravanes et campings-cars aux abords du lac du Verdon (chemins et parkings au lieu-dit « Les Vannes ») et ainsi assurer la protection des espaces naturels sensibles du site.

***RADAR PEDAGOGIQUE**

L'installation d'un radar pédagogique a été validée. La vitesse en centre bourg notamment reste un problème et le non-respect des limitations de vitesse peut être régulièrement constaté. Cet outil s'inscrit dans un objectif préventif, d'information pour les automobilistes.

***LOTISSEMENT DE LA COURSERIE**

Le conseil municipal décide de valider la vente du lot n°4 du lotissement de la Courserie à : M. GIRARDEAU François et Mme LONGUET Aline pour une superficie de 504 m² moyennant un prix de 26 934.77 €.

* **DIVERS**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal (selon l'application de l'article L2122 du CGCT) qu'il a renoncé à exercer le droit de préemption concernant l'ensemble immobilier suivant :

- 20 rue de l'Ouche- propriété de M. et Mme GAZEAU Nicolas.

Une réunion publique a été programmée au mercredi 27 juin 2018 à 20h00 à la salle Iris.

Fait à St Pierre des Echaubrognes,

Le 22 mai 2017

Le Maire,

Claude POUSIN

